



DIRECTION DES  
FESTIVITÉS ET  
DE LA JEUNESSE

Tu recherches un Logement ?

GUIDE



LOC'ÉTUDES

## Point accueil Jeunesse :

9A rue Gretry 30000 Nîmes

- Sur rendez-vous au **04.66.27.76.86**
- Sans rendez-vous le mercredi
- De 9h00-12h30 et de 13h30-17h00

Mise à jour le 19/03/2024

Site Jeunesse :



En aucun cas, la responsabilité de la Ville de Nîmes et du Service Jeunesse ne pourra être engagée en cas de **problème**.

*« Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé... »  
Blaise Pascal*

## SOMMAIRE

I. LES CONTACTS UTILES	5
II. LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE LOCATION	6
III. COLOCATION – LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL	8
IV. BONS PLANS	9
V. LES DÉMARCHES A EFFECTUER	10
VI. LES AIDES AU LOGEMENT	12

Tu arrives sur Nîmes, tu es lycéen, stagiaire ou étudiant et te chercher à te loger, ce dossier va t'aider à te poser et élaborer ta recherche pour accéder à un logement adapté à ta situation.

Au fil des pages tu pourras pendre connaissance des différentes possibilités de location, des démarches principales à effectuer et des aides possibles.

***Pour tes premières démarches, trois premiers contacts :***

4



- L'accueil municipal et le service Jeunesse :  
04 66 76 73 01 / 04 66 27 76 85 - <https://www.nimes.fr/>



- Le réseau Tango pour les déplacements :  
09 70 81 86 38 - <https://www.tangobus.fr/>



- L'office du tourisme pour t'informer sur la ville :  
04 66 58 38 00 - <https://www.nimes-tourisme.com/fr/contact.html>

## I. Les contacts utiles

Quelques contacts, pour amorcer ta recherche :

### Rechercher un logement :

- [www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Nimes-30189.html](http://www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Nimes-30189.html)
- [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr)
- [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr)
- [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)
- [www.etudiant.fr](http://www.etudiant.fr)
- [résidenceetudiante.fr](http://residenceetudiante.fr)
- [www.immojeune.com](http://www.immojeune.com)
- [www.mapiaule.com](http://www.mapiaule.com)
- [www.lindic.fr](http://www.lindic.fr)
- [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)
- [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
  
- [L'hébergement d'urgence en téléphonant au 115 \(numéro vert et gratuit\)](#)
  
- **Action logement : 05 61 14 52 52**
- **IFME (logement étudiant) : 04 66 68 99 60**

### Se déplacer :

- <https://www.tangobus.fr/>
- [SNCF](#)

## II. Les différentes possibilités de location

Internat, résidences, foyers, offres de particuliers à particuliers, colocation, autant de possibilités à interroger, pour trouver sa formule.



### L'INTERNAT :

Les places en internat sont d'abord réservées aux lycéens ainsi qu'aux étudiants des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles), des B.T.S. L'attribution se fait sur les critères sociaux, les boursiers étant prioritaires.

6

### 5 possibilités à Nîmes :

- Lycée Hemingway - 04 66 04 93 73
- Lycée Privé Emmanuel d'Alzon - 04 66 04 93 00
- Lycée Albert Camus - 04 66 62 91 71
- Lycée Privée Saint Stanislas - 04 66 67 34 57
- Lycée Dhuoda - 04 66 04 85 85
- Lycée Alphonse Daudet - 04 66 36 34 34

### LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES :



Les **CROUS** (Centres Régionaux des Ouvres Universitaires et Scolaires) gèrent 2 types de logement : les chambres universitaires et les résidences universitaires conventionnées.

*Les chambres universitaires* ont été pour la plupart construites au début des années 70. Appeler « cité U » ce sont souvent des solutions les plus économiques. Les chambres meublées sont étroites de 9 à 10m<sup>2</sup>, les sanitaires et les cuisines sont le plus souvent partagés.

Pour obtenir un logement en Cité U, tu devras remplir et envoyer, entre le 15 janvier et le 30 avril, ton Dossier social étudiant par internet ([www.crous.fr](http://www.crous.fr)), pour l'année suivante.

### 5 résidences du CROUS à Nîmes :

- Résidence Universitaire Saint Césaire : 04.66.64.18.61
- Résidence Universitaire Georges Besse : 100 rue Georges Besse 04.66.64.18.61
- Résidence Universitaire Tour Magne : 45 bis rue Ménard 04.66.64.18.61
- Résidence Clérisseau : 21 rue Fléchier 04.66.64.18.61
- Résidence Hoche : 40 rue de la Biche 04.66.40.73.57

### Deux liens pour t'accompagner :

- [www.trouverunlogement.lescrous.fr](http://www.trouverunlogement.lescrous.fr)
- [www.location-etudiant.fr](http://www.location-etudiant.fr)

### LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES :

- Résidence Parc Aréna - 210 avenue Pierre Gamel : 04.66.87.02.23
- Résidence Sémiramis - 28 rue Dhuoda : 04.66.29.47.37
- Résidence Les Palmes - Parc G. Besse- 30 allée Norbert Wiener : 04.66.62.75.00
- Résidence les Palmiers - 19 rue Séguier : 04.66.38.00.46
- Résidence Le Patio - 32 avenue Général Leclerc 06.10.95.90.38
- Résidence Le Goya - 19 rue de l'Agau : 04.66.68.75.00
- Résidence Jules Raimu - 5 rue Jules Raimu : 04.66.68.75.00
- Résidence Le Clovis - 24 rue Dhuoda 04.66.68.75.00
- Résidence Pagnol Saint-Césaire - 392 rue de l'Espoir 04.66.68.75.00
- Résidence Le Grizot - 6 rue Grizot 04.66.36.50.00
- Résidence Reinette - 1 rue de Garons 04.66.84.91.05
- Résidence Elyade (à partir de 204€/mois CC) - Christelle Chaliez : 07.61.53.96.91
- Fac habitat : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-12-residence-etudiante-les-sevillanes-nimes>

### LES FOYERS :

On désigne par "jeunes travailleurs" les personnes seules, âgées de 16 à 25 ans (parfois 30 ans) et exerçant une activité professionnelle (contrat, stage ou apprentissage).

- Foyer des Jeunes Travailleurs « La Reinette » - 1 rue de Garons : 04.66.84.91.05
- Foyer Maurice Albaric - 27 rue Jean Reboul : 04.66.67.45.74
- Auberge de Jeunesse - 257 chemin de l'Auberge de la jeunesse : 04.66.68.03.20
- Centre Diocésain - 6 rue Salomon Reinach, quartier les Amoureux - 04 66 84 95 11
- HAJ Monjardin - [contact@residence-monjardin.fr](mailto:contact@residence-monjardin.fr) <http://www.residence-monjardin.fr> :
  - Résidence des greffes – 12 B rue des Greffes – 04.66.67.24.54
  - Résidence Talabot – 69 boulevard Talabot – 04.66.67.24.54
  - Résidence Doumergue – 904 Avenue Maréchal Juin – 04.66.67.24.54
  - Résidence Fénelon – 16 rue Fénelon – 04.66.67.24.54

## LOGEMENTS COURTES DURÉES :

Tu es étudiant, de passage sur Nîmes (Stage, alternance, colloque, formation), voici une astuce pour se loger temporairement : En janvier de chaque année, Le Crous de Nîmes met à disposition un choix de chambres disponibles à des prix spécialement adaptés à vos besoins. S'adresser au CROUS de NIMES.

Pense au camping en mobil-home pour des courts séjours économiques :

Camping Capfun Bastide - Route de Générac – Allée du Mas de la Bastide 30900 Nîmes

08.90.70.83.80

## III. La Colocation

La colocation te permet de prendre un logement à plusieurs. Chaque occupant doit signer le bail et aura donc les mêmes droits et obligations envers le bailleur.

**COLOCATION**

### La clause de solidarité

Souvent le bail prévoit une clause de solidarité : chaque locataire est donc tenu du paiement de la totalité du loyer et des charges. Si un des occupants ne paie pas sa partie du loyer ou bien quitte le logement avant la fin du bail, les autres sont redevables de sa part en plus de la leur. Le fait de quitter le logement ne te délie pas pour autant du règlement du loyer si les colocataires restants ne paient pas.

Sache que le colocataire qui donne son congé ne peut exiger la restitution d'une partie du dépôt de garantie tant que le logement n'est pas libéré par les autres colocataires

La clause de solidarité fait que la personne qui se porte caution pour un des locataires peut être amenée à payer le loyer des autres locataires. Il vaut mieux indiquer sur l'acte de cautionnement que le cautionnaire ne s'engage que pour la part qui lui incombe soit le loyer divisé par le nombre de colocataires (à inscrire en toute lettre).

Site de colocation : trouvez votre coloc idéale sans vous ruiner ! ([locservice.fr](http://locservice.fr))

D'autres services peuvent t'orienter :

- CCAS Nîmes 14 rue des Chassaintes 04.66.76.84.84
- AFEV Nîmes 7 place de l'oratoire 04.66.23.08.57

Nouveau ! L'AFEV propose une formule coloc' innovante à loyer modéré : Les colocataires solidaires habitent ensemble et mènent des actions solidaires dans leur quartier. Il suffit de remplir le formulaire d'inscription sur le site [www.rejoinds.afev.org](http://www.rejoinds.afev.org)

## L'INTERGÉNÉRATIONNEL :



Le logement intergénérationnel chez une personne âgée à Nîmes consiste pour un sénior vivant généralement seul, à proposer à des jeunes, des étudiants ou des apprentis, une chambre contre une présence ou un service, moyennant un loyer gratuit ou modéré. Plusieurs formules existent allant d'un hébergement gratuit, en échange d'un engagement de présence du jeune chez la personne âgée, jusqu'au loyer modéré, contre une présence ponctuelle rassurante.

**Colocation 40+** propose de renouer avec l'entente intergénérationnelle et de faire jouer la solidarité dans les deux sens [www.colocation-adulte.fr](http://www.colocation-adulte.fr)

**Nouveau à Nîmes ! Spéciale idée solidaire** « La Logitude » Créateur de liens par l'habitat : La cohabitation intergénérationnelle a pour but de prévenir l'isolement, de favoriser la création de lien social entre les générations et de faciliter l'accès au logement pour la jeunesse. Le jeune assure une présence bienveillante et rassurante pour l'ainé et son entourage. La personne accueillante met à disposition une chambre de son habitation principale. La mission de l'association LA LOGITUDE est de favoriser la mise en relation entre les jeunes et les séniors, de leur garantir un accompagnement et un suivi tout au long de la cohabitation avec un cadre administratif et juridique

07.86.68.52.21

[nimes@lalogitude.org](mailto:nimes@lalogitude.org)

[www.lalogitude.org](http://www.lalogitude.org)

Membre du réseau Cohabilis-occitanie [www.cohabilis.org](http://www.cohabilis.org)

**Tu es étudiant étranger**, pense à AFS Languedoc Roussillon et sois hébergé dans une famille d'accueil internationale

[Accueillir-un-etudiant-etranger-chez-soi \(afs.fr\)](http://afs.fr)

## IV. Bons plans

### DU MOBILIER A MOINDRE COÛT :

- **Le Tremplin** : 11 rue de l'aqueduc 30900 Nîmes - 04 66 21 65 76  
2 bis chemin de Capouchiné - 04 66 04 11 90
- **Emmaüs** : 21 rue Bosc 30000 Nîmes - 04 66 29 89 15
- **Le Secours Populaire** : 11 rue Richelieu - 04 66 21 12 70
- **Troc de L'île** : 158 rue Favre de Thierrens - 04 66 02 15 50  
192 avenue Pavlov - 04 66 23 21 90
- **La trocante** : 205 bd des Français Libres - 04 66 62 00 77
- **Mobicash** : 48 rue Louis Lumière - 04 66 62 30 60
- **Solid'éco** : 97, rue des Anciens Combattants d'AFN - 04 66 70 69 43

## DES RÉDUCTIONS :

- Réductions et bons plans Nîmes - Reducavenue.com
- Bons de réduction NIMES - Arles - Alès - Lunel - Bons Plans - ConsoFacile

## V. Les démarches à effectuer

Afin d'accéder à ton futur logement, voici les démarches et dossiers à anticiper :

### LE DOSSIER :

La prise d'un logement nécessite la constitution d'un dossier, composé généralement :

- Une **pièce d'identité en cours de validité** comportant votre photo.
- Si tu travailles, un **contrat de travail** ou une attestation de votre employeur.
- Si tu es étudiant, un **certificat de scolarité** ou ta carte étudiant.
- Tes trois derniers **bulletins de salaire ou ceux de tes parents (garants)**
- Le dernier **avis d'imposition (idem)**
- Les trois dernières **quittances de loyer** de ton foyer précédent ou à défaut, une attestation de ton précédent bailleur attestant que tu es à jour dans le paiement des loyers.

### LE BAIL :

La rédaction d'un bail (ou contrat de location) signé par le bailleur et le locataire est obligatoire pour un appartement vide. Il doit être fait en deux originaux dont un exemplaire est remis à chaque partie. Pour un appartement meublé il n'est pas obligatoire mais vivement conseillé.

Les clauses devant figurer dans le bail :

- Nom et adresse du bailleur
- Date du début du contrat / durée du contrat
- Description du logement et des annexes (cave, garage, jardin...)
- Énumération des parties communes
- Montant du loyer et modalités de paiement
- Montant du dépôt de garantie

### L'ÉTAT DES LIEUX :

Le constat d'état des lieux est un document important, il décrit le logement loué pièce par pièce, ainsi que les équipements. Il est obligatoire et doit être joint au contrat de location. Conserve-le précieusement tout au long de la location.

Il doit être détaillé avec précision : peinture écaillée, traces sur les murs, moquette décollée, boîte à lettres... Un état des lieux doit aussi être fait à la sortie du logement lorsque tu restitues les clés. Pour les deux, ta présence est indispensable.



### L'ASSURANCE :

L'assurance contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux, explosion...) est obligatoire. S'il s'agit d'un appartement meublé, une clause du contrat de location doit mentionner l'obligation d'assurance. Dans le cas contraire tu n'es pas obligé de souscrire une assurance.

### LA CAUTION :

Aussi appelée dépôt de garantie, une caution peut t'être demandée lors de la signature du bail. Cette somme sert à couvrir les éventuels manquements du locataire. Elle ne peut excéder 2 mois de loyer sans les charges. Lorsque tu quitteras le logement la restitution de la caution doit se faire dans un délai maximal de 2 mois à compter de la remise des clés. La restitution peut être complète, partielle ou nulle en fonction de l'état des lieux à la sortie du logement.

### L'OUVERTURE DES COMPTEURS :

Dans le cas où le logement n'est pas alimenté en énergie, il te faudra procéder à l'ouverture des compteurs c'est-à-dire à l'enregistrement d'un contrat avec éventuellement la mise en service de ton installation : compteur, disjoncteur pour l'électricité et compteur pour le gaz. Les mises en service sont facturées.

### LE CHANGEMENT D'ADRESSE :

Pour continuer à recevoir ton courrier, il te faudra te rendre dans un bureau de Poste pour faire la démarche. Cette prestation est également facturée.

### LES AUTRES ABONNEMENTS :

Pour accéder à Internet il existe différentes offres dites Box ou 4 G. Ne pas hésiter à se rendre chez chaque fournisseur pour négocier un tarif d'entrée.

### EN CAS DE LITIGE :

Si tu rencontres un litige avec votre locataire/ propriétaire, contacte l'**ADIL du GARD** (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gard). Cet organisme t'offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions juridiques, financières ou fiscales ayant trait au logement.

**ADIL du Gard** : 7 rue Nationale, 30000 Nîmes - **Tél** : 04.66.21.22.23.

## VI. Les aides au logement

**Le logement est l'un des plus gros postes de dépenses d'un étudiant.**

Toutefois, plusieurs dispositifs financiers sont mis à disposition pour t'aider, et ce avant même de t'installer. Quelques pistes :

- **Aide personnalisée au logement A.P.L CAF du GARD** : 321 rue Maurice Schumann 30922 Nîmes Cedex 9 **Pour joindre la CAF** : 3230 (coût d'un appel local)
- **Allocation de Logement Social (A.L.S)** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>
- **Aide mobili-jeune** : **0972 800 800**  
<https://www.actionlogement.fr/>
- **locapass.actionlogement.fr**. Le CIL Languedoc-Roussillon verse au propriétaire le dépôt de garantie (un ou deux mois de loyer) à l'entrée dans les lieux du locataire. Cette avance, sans frais ni intérêts, est remboursée au CIL au moment du départ du locataire.

Cette aide s'adresse :

- Aux étudiants de moins de 30 ans boursiers, ou en formation par alternance, ou salariés, ou bénéficiant d'une convention de stage.
- Aux jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un emploi, en formation, en CDD, ou en CDDI.

Pour tout renseignement : Agence CIL de Nîmes (13 Bis, Boulevard Talabot BP90078, 30009 Nîmes cedex 4 - 04.66.04.23.10.

- **Fond Solidarité Logement (F.S.L)**

[www.aide-sociale.fr/demande-FSL](http://www.aide-sociale.fr/demande-FSL)

- **Garantie Visale [www.visale.fr](http://www.visale.fr)** : le service, géré par Action Logement, se porte caution pour votre logement pendant toute la durée du bail

<https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/>

- **Mobili-jeune pour l'alternance**. S'adresse aux personnes âgées de moins de 30 ans, locataires de leur logement, embauchées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé non agricole. Aide qui peut atteindre 100€ mensuels, sur 3 ans maximum. <https://mobilijeune.actionlogement.fr/>

Si vous êtes apprenti en double résidence en région Occitanie, vous pourrez bénéficier d'un coup de pouce de 300 à 480 € par an, selon vos revenus fiscaux.

## CONTACTS :

*Par mail à l'attention de :*

↳ Pascale Colombani - animatrice Information Jeunesse :

📞 04 66 27 76 85

[jeunesse@ville-nimes.fr](mailto:jeunesse@ville-nimes.fr)

↳ Thomas Gilles – coordinateur Information Jeunesse :

📞 04 66 27 76 92

[jeunesse@ville-nimes.fr](mailto:jeunesse@ville-nimes.fr)